

BLENNES. Canton de Lorrez-le-Bocage, arrondissement de Fontainebleau.

Le village de Blennes, Blaisne, Blaynes ou Blesnes, en latin Blena, est placé dans la vallée et sur la rive droite de l'Orvanne, à l'extrémité sud-est du département de Seine-et-Marne et sur les confins de celui de l'Yonne. Il se trouve également à l'extrémité du Sénonais, qui est une subdivision de la Champagne et tout près du Gâtinais. C'est à tort que nos statisticiens et nos géographes ont compris Blennes dans cette dernière province.

Cette commune appartenait au bailliage de Moret et à l'élection de Montereau, par conséquent à la généralité de Paris. On y suivait la coutume de Melun.

Au spirituel, Blennes dépendait du doyenné de Marolles-sur-Seine, de l'archidiaconé et du diocèse de Sens. Aujourd'hui, il est du doyenné de Voulx, de l'archidiaconé du Gâtinais et du diocèse de Meaux.

On y comptait, en 1695, 300 communicants; et 390 ou 115 feux, en 1771 ; en 1828, 896 habitants; en 1840, 721 ; en 1857, 798, et 792 d'après le dernier recensement. Le patron principal de la paroisse a toujours été saint Victor, martyr de Marseille, et le patron secondaire, saint André, apôtre.

L'église est un parallélogramme assez vaste dont l'intérieur comprend une grande nef, plus une nef latérale au midi ; la sacristie fait partie du plan de l'édifice : c'est la travée qui sert de prolongement vers l'orient à la nef latérale.

Un porche est à l'entrée de l'église. Là est suspendue la cloche, en attendant la construction d'un clocher. La voûte est en planches, comme dans un grand nombre d'églises de la contrée. Ici, on l'a revêtue d'un enduit de plâtre. Les poutres sont apparentes.

Le sanctuaire, d'après ce que nous avons indiqué, est terminé carrément, le pignon du fond est percé de trois ogives simples : celle du centre a été bouchée. Les autres fenêtres du sanctuaire ne présentent aussi que des ogives simples.

Le bas-côté est séparé de la nef principale par deux colonnes rondes et un pilier carré avec de simples tailloirs tout modernes pour chapiteaux. Quant aux arcades, elles n'offrent qu'une ogive assez grossièrement accusée.

L'archevêque de Sens conférait la cure directement. Le revenu du curé montait en 1689 à 600 livres, plus ce que l'on appelait un gros, consistant en grains de diverses espèces. Le tout était évalué quelques années après (1695) à la somme de 800 livres, sur quoi le titulaire payait à l'Etat 29 livres de décime ordinaire, et 39 de décime extraordinaire.

En l'année 1560, le curé de Blennes, Jean de Bergelonne, fut convoqué à l'assemblée tenue à Melun pour la rédaction de la coutume du bailliage : il s'y fit représenter par Barthélemy Henry, son vicaire et procureur, assisté de Jean Bordier, avocat.

Tels sont les souvenirs d'archéologie et d'histoire que fournit la commune de Blennes : « Dans ce village, dit M. Béraud, curé de Diant, dans l'Annuaire de l'Yonne, 1842, au bas du coteau de Villethierry est un champ où l'on a trouvé, et où, si l'on se donnait la peine de faire des fouilles, l'on trouverait vraisemblablement encore beaucoup de tombes qui paraissent être de la plus haute antiquité. Ce sont de grands blocs de pierre de liais, creusés au ciseau : ces tombes, garnies de couvercles de la même pierre, parfaitement adaptés et lutés avec un mastic, sont enfoncées dans le sol et couvertes de quatre ou cinq pieds de terre. J'en ai vu ouvrir trois, quoique hermétiquement fermées; elles ne conservaient des corps qu'on leur avait confiés qu'un peu de poussière brunâtre : tout avait disparu, jusqu'aux parties osseuses. On en trouve encore de semblables sur le chemin de Villethierry à Fontenelle, commune de Lixy (Yonne). Dans l'une de ces tombes l'on aperçut un anneau d'or, et la rouille n'avait pas encore entièrement rongé une épée dont la forme parut très antique. Ces circonstances annoncent que ceux qui y avaient été déposés ont vécu longtemps avant l'invasion des Gaules par les Francs. »

Le village de Blennes eut à souffrir comme tant d'autres aux alentours pendant les guerres si désastreuses du XVe siècle. Son heureuse situation l'exposait davantage. On voit, dit M. Quantin dans un savant mémoire intitulé *Episodes de l'histoire du XV^e siècle au pays Sénonais*, etc. que le chapitre de la métropole de Sens qui touchait annuellement quelques redevances sur des terres de la paroisse de Blennes, ne put rien recevoir depuis l'année 1429 jusqu'à 1440. Le même état de choses paraît avoir subsisté les quatre années précédentes. La seigneurie de Blennes, suivant M. Michelin, aurait appartenu d'abord à la famille de Melun. Puis, en 1344, elle aurait été vendue à un nommé Regnaud de Ponts. Plus tard elle passa, par acquisition sans doute, aux Allegrins, qui faisaient remonter leur origine jusqu'au chancelier de Louis-le-Jeune, nommé Algrin. Le siège principal de leur seigneurie était Diant. Ainsi, le fief de Blennes devint par le fait dépendant de celui de Diant qui fut érigé en vicomté, non-seulement durant la possession de la famille Allegrin, mais encore durant celle de tous leurs successeurs jusqu'à la grande révolution. Nous renvoyons donc à la notice sur Diant les détails historiques et généalogiques concernant les seigneurs de Blennes. On comprend que depuis le xve siècle le manoir féodal de cette paroisse ne fut pas entretenu avec tout le soin qu'il pouvait

mériter.

Des auteurs ont prétendu que sur les limites de cette commune existait autrefois une léproserie. Les Pouillés de Sens à partir du XVII^e siècle ne nous fournissent aucun renseignement à ce sujet. Il est donc difficile de préciser quelle fut la destination de l'établissement dont il reste, encore quelques vestiges sur la montagne qui avoisine le territoire de Chéroy.

La commune de Blennes se décompose en un grand nombre de hameaux dont quelques-uns rappellent les noms d'anciens fiefs.

Ce sont : Epigny, en partie seulement ; le reste appartient au territoire de Chevrv-en-Sereine et à celui de Diant.

Launoy dont une fraction appartient à Diant. On y voit un moulin ainsi qu'à Blennes. Le Bouloy ; Le Coudray ; Le Bourbier ; Le Petit-Bichot ; Les Chapelles; Les Sereins ; Les Basses-Loges; Les Bergeries; Villemaugis ; Villeneuve-les-Ormes ; Villoiseau. Maurepas, autre hameau, paraît avoir été autrefois un prieuré cistercien qui dépendait de l'abbaye de Preuilly. L'abbé de ce monastère était seigneur de Maurepas où il pouvait exercer la basse, la moyenne et la haute justice. On peut encore reconnaître au milieu des bois de Maurepas quelques traces des constructions de l'ancien prieuré et des fossés dont il était entouré.

Le territoire de Blennes comprend 2,029 hectares d'étendue. Les principales productions sont en grains. (Almanach historique de Seine-et-Marne, 1870)